

P23/E2,143



g.c.l.
Ottawa, 25th Sept., 1897.

IN YOUR REPLY PLEASE REFER TO

LETTER NO.

FILE NO. 1224.

Sir,

I have the honour to request that you will be so good as to inform me what is the population of St. Henri according to the most recent municipal count.

This information is desired for insertion in the next edition of the "Colonial Office List," the pages of which relating to the Dominion are now under revision, and as it is important that the particulars to be published therein should be the latest procurable, I have to request that you will kindly furnish the figures required with as little delay as possible; otherwise they may be too late for use in the forthcoming issue of the work.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

(Circular stamp: Copy for Mr. Knowlton Jr 2 Oct 1897)
Spence 2 Oct 1897 Jhs

for the Under-Secretary of State.

His Worship the Mayor,

St. Henri, P. Q.

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7347

Secrétaire d'Etat
demande la popu-
lation de St Henri.

25/9/97



P23/E2,143

P23/E2,143

J. ÉMILE VANIER.
Ingenieur Δ *Civil*

ET
Arpenteur Provincial

.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 27 Septembre 1897

A son Honneur le Maire et à
M.M. les Echevins de la
Cité de St.Henri.

Messieurs-,

J'ai l'honneur d'accuser réception de l'avis de convocation à votre Comité général de ce soir, mais malheureusement j'ai déjà un autre engagement en dehors de la Ville qu'il m'est impossible de différer. Je vous prie en conséquence de vouloir bien m'excuser, et au besoin me fixer un autre jour vers la fin de cette semaine ci, soit après Jeudi.

Dans tous les cas, vous me permettrez, Messieurs, étant au courant de la question qui m'appelait chez vous ce soir de vous soumettre les quelques remarques suivantes, au sujet des niveaux des rues NOTRE DAME et Chemin de la COTE St. PAUL, en rapport avec la construction projetée de Mr. le Dr. Delorme. Les niveaux de la Rue NOTRE DAME et ceux du chemin de la COTE St.PAUL ont été déterminés par la nécessité d'y construire ultérieurement des égouts et pour cela exclusivement. Votre Conseil a adopté ces niveaux et déjà certains propriétaires comme Monsieur Max.Roy, au coin de la Rue DAGENAIS et Mr. Chalifoux, rue NOTRE DAME à 50 pieds du Che. de la COTE St.PAUL, ont bâti suivant les niveaux officiels.-

(2)

Il ressort de tout cela que pour changer cet état de choses, il faudrait renoncer à la construction de l'égout collecteur du chemin de la COTE St.PAUL et priver les propriétés ayant front sur cette rue des avantages des égouts, et en même temps exposer la Corporation à payer des dommages à ceux qui ont bâti suivant les niveaux établis.

Mr. le Dr. Delorme va pendant un certain temps avoir, si les niveaux sont maintenus, une construction un peu élevée au-dessus des Rues St.PAUL & NOTRE DAME, mais je crois que l'on pourrait faire commencer dès cette année, après entente avec la Turnpike Trust, cet exhaussement qu'il faudrait tôt ou tard absolument faire.

Voilà, Messieurs, l'état de choses actuel, il va sans dire que votre Conseil pourra toujours le changer, mais les inconvénients seront bien difficiles à surmonter. C'est un cas particulier qui demande à être traité avec beaucoup de soins car les conséquences d'un changement dans les niveaux à cet endroit peuvent être assez embarrassantes.

Que vous preniez ma décision ou une autre, je me tiens toujours M.M. à votre disposition.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très humble serviteur,





P23/E2,143

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7348

J. Emile Vanier
informations re mi-
seau N.D. + chemin Côte
St Paul, St Delorme.

27/9/97

27



P23/E2,143

27 Sept 1897

Promue de Puque
Cote de St Henri

Une session de Comité
General de la Cite de St Henri
tenue a St Henri au lieu ordinaire
des sessions des dits Comités, Lundi
le vingt septieme jour de septembre
mil huit cent quatre vingt dix sept,
conformement a l'art. 1, a laquelle
session sont presents Son Honneur
le Maire Guy Guay et Messrs. Behrens
Clement, Lallier, J. Meloches, J. D.
Vallier, Nappas, etc.

formant un quorum sous la Pre-
sidence de Mr. le Maire:

Il est ordonné et statue par résolu-
tion du Comité comme suit:

Lecture est faite d'une lettre de Mr. J. C.
Vander Riveau de la rue Notre
Dame Est Chemin de la Cote St Paul
enfant de la mort du Dr Delorme
Mr. Behrens J. Senechal pour son
siège.

Resolu et adopte a l'unanimité
que Mr. le Maire Guay et lui-même
se du barreau qui deservira a ad-
joindre renouveau la Cite des
Chemins a Baume, de l'haan-
sement de la rue Chemin de la
Cote St Paul, a l'extrémité de la
rue Notre Dame.

Resolu et adopte a l'unanimité

quelles le Dr Delorme s'est
informé qu'il est à se confier
dans au bureau de nuit par
l'Ingenieur J. Vanne au sujet
de sa nouvelle construction
sur Notre Dame, Côté Chemin
des Coëss Paul.

Lecture est faite d'une requête de James
Mell et de Cur Supérieure Re
Expropriation des propriétés Rue
St Jacques portant le noff
Référé et Avocat de la Cte.

Résolue adopte à l'unanimité que
Mell et Cur et qu'un membre de
du conseil soient délégués à Québec
pour obtenir l'approbation du
Gouvernement pour l'acquisition
du Règlement No Cent (100).

Résolue adopte que le billet de la man
rial Water & Power Co. ~~est~~ de la
Cité de St Henri, celui le 23 sept
courant au montant de \$7500⁰⁰
soit renouvelé; en part la dite
Compagnie Mutual Water & Power Co.
payant un acompte de un
Mille Dollars 1000⁰⁰, et un
billet @ ~~quatre~~ mois de date faire
de la Cité de St Henri, au montant

quatre
F
B

quelles le Dr Delorme s'est
informé qu'il est à se confier
dans au surplus d'après par
l'ingénieur J. Varnier au sujet
de sa nouvelle construction
sur Notre Dame, Côté Est
des Coes et Paul.

Lecture est faite d'une requête de James
Mell et de C^{ie} Supérieure Re
Expropriation des propriétés Rue
St Jacques portant le no 100.
Référé et Avocat de la C^{ie}.

Résolue adoptée à l'unanimité que
Mell et C^{ie} et qu'un membre du
Conseil soient délégués à Québec
pour obtenir l'approbation du
Gouvernement fédéral en ce qui
concerne le Règlement No Cent (100).

Résolue adoptée que le bill de la Man
ual Water & Power Co. en vertu de
Celle de St Henri. celui le 23 sept
Courant au montant de \$750,000
soit renouvelé; en part la dite
Compagnie Municipal Water & Power
payant un acompte de un
Mille Dollars \$1000⁰⁰, et un
bill @ ~~quatre~~ mois de date faire
de la C^{ie} de St Henri. au montant

quatre
F. L.
C. B.

P23/E2,143

deux mille deux cent sept
Dollars la dette temporaire payant
l'intérêt sur le dit renouvellement
est de \$127⁵⁵/₁₀₀
(un renouveau)

Alvès
Asst-Secrétaire

Wm. Gray
Président

Sept 97



P23/E2,143

CITE DE ST.-HENRI

Archive No. 7349

Comité Général

"Delegation; ex haure-
ment rue Chemin Cote St. H.

"Requete James O'Neil

"Delegation: Reg no 100

"Billet Mont. W. P. Cy.

27/9/97

27



P23/E2,143

P23/E2,143

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 28 Sept 1897

Monsieur le Maire et à
Messieurs les Echevins de St. Henri

Messieurs

Vous avons l'honneur de faire rapport à
votre Honorable Conseil que nous nous sommes
transportés sur les lieux du Collège de St. Henri
pour en faire l'évaluation de la part expro-
priée que nous déclarons valoir (\$996.) neuf cent quatre
vingt-neuf francs.
Comprenant la démolition de la part
expropriée et reconstruit avec les mêmes matériaux
qui seront en parfait ordre.

En tout dévoués.

H. Choquette
Arthur Meyer

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7350

A. Mure & H. Choquette
re l'expropriation
du Collège # 996.

28/9/97

28



P23/E2,143

Dépenses générales au 30 Sept 1897

Appropriations

Cour du Recorder	78244	900
Hôtel de Ville	108867	1000
Santé Publique	186639	3200
Intéret & Escompte	2361184	47400
Billets & Emprunts	6772168	
Bureau du Conseil	325019	3950
Salaires de la Brigade	630550	8075
Entretien Matériel	68440	300
Rhabillements	89735	500
Fournage	35411	500
Télégraphie Alamo	3183	135
Trottoirs	97093	2000
Coût. Cour. Haut P.	17605	200
Rues	587866	6860
Arrosage	63683	1000
Eclairage	733957	10000
Parc	45924	500
Mais au Parc	7133	
Propriétés	2113664	
Trains Regaux	488059	4000
Portages	2735	
Fonds de secours aux Pauvres	42872	300
Entretien des Prisonniers	133968	1100
Délégations	366	500
Dommages de Propriétés	36135	2000
Contingent	405551	2000
G. P. Tranchés	3800	
Establ. Mackay sur le	1285093	
Montreal Street Railway Co	73882	2000
Écoles du soir	80439	69995
Remboursement Desob. Travaux	1300	
Montreal N. & P. Ry. Co	6556	
St. Lawrence Ry. Co	168940	
Montreal Street Railway Co		
R. du Canal Grande	37010	
	<u>18670808</u>	

6706

P23/E2,143

P23/E2,143



Dépenses Générales au 30 Sept 1897

Appropriations

Cours du Recorder	78242	900
Hôtel de Ville	108867	1000
Santé Publique	186639	3200
Intérêt & Escompte	2361184	47400
Billets & Emprunts	6772168	
Bureau du Conseil	325019	3950
Salaires de la Brigade	630550	8075
Éducation Matin & P	68440	300
Rhabillements	89735	500
Fournage	35411	500
Télégraphie Algèrie	3182	135
Trottoirs	97093	2000
Corps Comm. Cant. S	17605	200
Rues	587866	6860
Arosage	63683	1000
Eclairage	733957	10000
Parc	45924	500
Mai au Parc	7133	
Appropriations	2113664	
Frais Recours	488059	4000
Portefeuilles	2725	
Fonds de secours aux pauvres	42872	300
Éducation des Prisonniers	133968	1100
Délégations	366	500
Dommages de Propriétés	36125	2000
Contingent	405557	2000
G. P. P. Municipalité	3800	
Établ. Mackay suran de	1285093	
Municipal Street Railway Co. Re. Re. Re.	73882	2000
Écoles des sois	80429	69995
Remboursement Dépt. Travaux	1200	
Municipal St. P. Re. Re. Re.	6556	
St. Laurent de R. M. St. P. Re.	168940	
Municipal Street Railway Co.		
R. Anam Gent	370110	
Total	18610808	

C. C. C.

P23/E2, 143

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7351

Etat des dépenses
au 30 Septembre 1897

30/9/97



P23/E2,143

P23/E2,143

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingenieur
POUR
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
—+—
Expertises, Arbitrages, Expropriations.
—+—
BREVETS D'INVENTION.
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES
ET PARTICULIERES.

J. EMILE VANIER,
Ingenieur Civil et Architecte
Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingenieurs Civils Canadiens
Membre de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107 Rue Saint-Jacques,

Montreal, 4 Octobre 1897.

Mr. Guay
Maire, Cité de St. Henri.

Monsieur-

En réponse à la demande que vous me faisiez aujourd'hui, au sujet de la procédure à suivre pour exhausser le chemin de la Côte St. Paul ainsi que l'extrémité ouest de la Rue Notre Dame au dit chemin, je dois vous dire que pour en arriver à cela, il faudrait absolument comme préliminaire prendre possession du chemin de la Côte St. Paul, de la Rue Jacques au Canal, lequel chemin est la propriété actuelle de la Montreal Turn Pike Trust.

Il serait facile ensuite de faire l'exhaussement graduel de ce chemin de la Côte St. Paul tel que projeté au plan de votre Cité.

Je dois aussi vous faire remarquer que le maximum de cet exhaussement se trouve à l'intersection Rue Notre Dame, ~~quand~~ delà il descend à rien d'un côté jusqu'à la ^{Rue St. Pierre} ~~Rue St. Rémi~~ seulement, et de l'autre il s'arrête près de la Rue St. Rémi.

P23/E2,143

(2)

Je crois qu'il y aurait moyen de faire cet exhaussement autour de la Rue Notre Dame seulement pour le présent, afin de couvrir le cas de Mr. le docteur Delorme; quant au reste on pourrait attendre à une autre saison.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble,


Ingénieur Cité de St. Henri.

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7352.

J. Emile Vanier
re-procedure à sui-
vre pour exhausser
le Chemin de la Côte
St Paul -
11/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

St. Henri October 5th 1897

The Mayor and Councillors
of St. Henri
Gentlemen

During the
months of June last I infor-
med Mr. LaFaire, who
believe is Chairman of
your road Committee,
that the sidewalks
in front of the houses
belonging to the Estate
late. Williams Bros. are
in a very dangerous condi-
tion. But summer has
gone and nothing has
been done to improve
them. I need new side

P23/E2,143

walks and I hope
Gentlemen that you
will consider the necess-
ity of this request
With regard to another
matter that is of the
utmost importance to
me. And to which I
hope you will give your
prompt attention is the
removal of the Cabstand
from where it is at
present. My Servants
are complaining about
it and consider it
objectionable, not without
cause. As I am sure you
are all convinced that
a cab stand may be

P23/E2,143

a great Public convenience. but not desirable
to have opposite ones
door

Gentlemen. I beg your
kind and immediate
attention to these matters
and very much obliged
Yours very respectfully
Thos. C. Brodie

3533 Note Same

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7353

Mary W. Brodie
se plaint du trottoir
et demande le chan-
gement de place du
"Cab Stand"

8/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,

REPONDEZ A L'HONORABLE
SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE
QUELQUE SOIT LE SIGNA-
TAIRE DE LA LETTRE EXPE-
DIEE.

EN REPODANT, VEUILLEZ
MENTIONNER LE
NO 3034/97

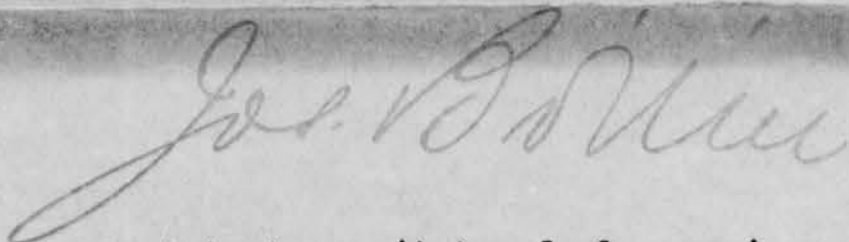
QUÉBEC, 5 octobre 1897.

Monsieur le Maire,
Ville de St Henri,
Montréal.

Monsieur,

Je recois instruction de l'honorable Secrétaire de
la province de vous informer que le gouvernement accorde
huit cents dollars (\$800.00) pour les écoles du soir à St
Henri, à condition que ces écoles soient sous la direction
et sous le contrôle de la commission scolaire.

J'ai l'honneur s'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,



Assistant secrétaire de la province.

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7354

Secrétaire Provincial
re octroi pour le des
du soir -

5/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

CRESSE & DESCARRIES

AVOCATS

No. 5 CARRÉ DE LA PLAGE D'ARMES

TELEPHONE BELL 1083
TELEPHONE DES MARCHANDS 496

Montreal, 5 Octobre 1897

A La Cité de St- Henri .

Mr le Maire et les échevins de la Cité de St- Henri.

Messieurs .

Nous sommes chargés de vous demander la somme de douze mille deux cent quatre- vingt- douze piastres et cinquante centins comme prix et compensation au retrrain appartenant à Mt Charles Henri Letourneux et dont la cité de St- Henri s'est emparé pour continuer la Rue Notre- Dame. Veuillez nous dire ce que vous entendez faire à ce sujet ; sinon nous serons obligés de prendre des procédés légaux .

Vos dévoués.

Cressé & Descarries .

CRESSÉ & DESGÉNÈRES



P23/E2,143

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7355

Cresse & Descaries
reclamation de C.H.
Lefournier in re Rue
Notre-Dame -

5/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

Canadian Fire Underwriters' Association.

Offices, Board of Trade Building, West Wing,

ST. SACRAMENT STREET,

TELEPHONE 1032.

F. W. HADRILL,
SECRETARY.

Montreal, October 5th, 1897,

L. N. Simard Esq.

secretary, Corporation of the City of

St Henry, P.Q.

Dear Sir:-

In reply to your enquiry of yesterday's date, I beg to say that a Meeting of the Municipal Fire Appliance Committee will be held on Tuesday, 12th instant, at 11 a.m. when it will be pleased to receive a deputation from your Council.-

Yours truly,

Alfred Starnie
secretary..

P23/E2,143

Province de Quevec
Cité de Saint Henri

Extrait du livre des Délibérations du
Conseil de la Cité de ST Henri

Séance du 23 Octobre 1895

"Résolu qu'une déléation composée de Messieurs les Echevins
W Labreche A A Bernard L M Senecal et M. le Maire se rende
auprès de Monsieur Hadrille Secetaire de Canadian Fire Under
writers (Association des Assurances contre le feu) et ce Mercre-
di prochain a 3 heures.

Certifié vrai extrait

L. M. Senecal

Seance du 4 Août 1897

"Proposé par Monsieur Jos Senecal , secondé par Monsieur Clement
Lafleur que le Comité de Feu et Police soit autorisé a rencon-
trer les Cies. d'assurances in re améliorations au Département
du Feu a Saint Henri et faire rapport au Conseil.
adopté a l'unanimité

Certifié vrai Extrait

L. M. Senecal

Reglement No. 88 9 avril 1895

"Attendu que les Compagnies d'assurance contre le Feu ont éle-
vé le taux de prime d'une manière exhorbitante et qu'en leur
démontrant un service supérieur pour le département de Feu
elles réduiront ce taux

"et une autre somme de Vingtsexmille Dollars pour améliorations
publiques d'urgence dans la Cité ainsi que l'agrandissement du
département de Feu achat d'appareils reparations etc.

Certifié vrai extrait

L. M. Senecal

P23/E2,143

Canadian Fire Underwriters' Association.

Offices, Board of Trade Building, West Wing,

ST. SACRAMENT STREET,

TELEPHONE 1032.

F. W. HADRILL,
SECRETARY.

Montreal, October 27th. 1897,

To the Mayor,

St Henry, P.Q.

Dear Sir:-

Referring to a conference between a deputation from your Council and a Committee of this Association, with regard to the conditions upon which this Board would abolish the present special increased ratings in the district south of Notre Dame Street, I beg to enclose a memo of same. As you will note, the improvements required are those which were practically agreed to by your deputation, and therefore their immediate acceptance should be ensured by your Council.

If you Council will pass a resolution agreeing and authorizing the improvements to be carried out, so that they shall be completed by the first of May next, this Association will at once give uniform rates.

I understand your Council has a Meeting to-night, and I shall be glad if you will bring the matter before them, and, if possible, have it promptly dealt with.

Yours truly,

F. W. Hadrill
secretary,

(Enclo)

P23/E2,143



S T H E N R Y .

MEMO OF IMPROVEMENTS REQUIRED.

An additional Fire Station to be constructed south of the railway tracks, in which should be placed the steam fire engine and principal appliances, with suitable accomodation for men and horses. The arrangements for filling the street water carts to be from standpipes, instead of from hydrants as at present. A hydrant to be placed on the Canal bank near Atwater Avenue.

P23/E2,143

Canadian Fire Underwriters' Association.

Offices, Board of Trade Building, West Wing,

ST. SACRAMENT STREET,

TELEPHONE 1032.

F. W. HADRILL,
SECRETARY.

Montreal, Novr 10th, 1907

L. N. Senecal Esq.

Sec'y-Treas, Corporation of the City of
St Henry, P.Q.

Dear Sir:-

I beg to acknowledge receipt of your favor of 8th inst., enclosing extract from minutes of Meeting of your Council of 6th idem.

Your Council having at said meeting passed a resolution agreeing to carry out the improvements in the fire department named in my letter of 27th ult, and to have same in operation by the 1st May, 1898, the promise made by this Association to abolish the present increased specific rates in the southern section of your Municipality has been given effect to, and all Companies were yesterday notified by printed circular that Montreal City Rates would henceforth govern all risks situated in St Henry.

Congratulating the council on the satisfactory result of their representations, I am, Dear Sir,

Yours truly,

F. W. Hadrill

Sec'y.

P23/E2,143

Joseph P. [Signature]

1881

Dear Sir:-

I am, Dear Sir,

in reply to your letter of the 11th inst.

relative to the proposed alterations in the

constitution of the Council of the

City of Montreal.

I have the honor to acknowledge the

receipt of your letter of the 11th inst.

and in reply to inform you that the

same has been forwarded to the

Committee on the subject of the

constitution of the Council of the

City of Montreal.

I am, Dear Sir,

Yours faithfully,

Joseph P. [Signature]

City Clerk

City of Montreal

1881

1881

1881

Canadian Fire Underwriters' Association



1881

1881

1881

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7356

Canadian Fire
Underwriters Ass.

5/10/97



P23/E2,143

Montreal Oct. 7/97

To the Council of the
City of Montreal.
Gentlemen.

I beg to inform your
honorable body that I have received my
account of taxes for 1897 based on ca-
luation of ~~108000⁰⁰~~ amounting to some
~~840⁰⁰~~ and according to an agreement
I have taken with the Council in 1895
the valuation of my property was to be
put at ~~70000⁰⁰~~ to which figure I
agreed to pay taxes on. Your valuation
have this year valued my property at
that figure of ~~70000⁰⁰~~ which I find
very high but owing to that agreement
of the past years I am willing to pay
taxes so will you kindly authorize
your City Clerk to amend and correct
the clerical error in your roll and
oblige. Yours respectfully
Geo. W. Stephens

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7357

Geo. W. Stephens
re evaluation
7/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143



P.

Ottawa, 8t Oct., 1897 *189*

EN REPOUNDANT VEUILLEZ MENTIONNER

LES NUMEROS SUIVANTS:

LETTRE NO. 1224

DOSSIER NO.

Monsieur,

Veillez agréer mes remerciements pour votre lettre du 6 du mois courant, dans laquelle vous mentionnez le chiffre de la population de votre ville.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Joseph Robitaille
Sous-Secrétaire d'Etat.

L. N. Sénécal, Ecr.,
Secrétaire,
Hotel de Ville,

St Henri de Montreal.

P. Q.

1882



P23/E2,143

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7358

Secrétaire d'Etat.
accuse reception du
chiffre de la popu-
lation de St Henri.
8/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingenieur
POUR
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux, d'Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
—+—
Expertises, Arbitrages, Expropriations.
—+—
BREVETS D'INVENTION.
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES
ET PARTICULIERES.

J. EMILE VANIER,
Ingenieur Civil et Architecte
Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingenieurs Civils Canadiens
Membre de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107 Rue Saint-Jacques,

Montreal, 8 Octobre 1897.

Mr. Guay
Maire, Cité de St. Henri

Cher Monsieur,

En réponse à une demande qui m'a été faite par monsieur le Greffier de la Cité de St. Henri, au sujet de la possibilité du changement de niveaux de l'extrémité ouest de la Rue NOTRE DAME, je dois vous dire qu'après examen des profils de la Rue NOTRE DAME du chemin de la Côte St. Paul, il y a en effet possibilité de faire la jonction de ces deux rues à l'endroit que je viens de mentionner, à 12" ou 15" plus bas que les profils adoptés par votre Conseil ne le projettent.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très humble,

J. Emile Vanier

*autorisation a
M. Guay de changer le
niveau pour que
de bonne accepté ainsi
des M. de la ville et autres*

P23/E2,143



Handwritten notes in cursive script, including the word "MINUTES" written vertically on the left side.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7359

J. Emile Vanier
niveau de la Rue
Notre Dame
8/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

référé à l'aveu

Montréal 9 Octobre 1897

M^{rs} L. M. Senical
Trésorier
de la Cité de St-Jovite

Monsieur

J'accuse réception de votre lettre du 7 Octobre 1897 par laquelle vous accusez vous même réception de la lettre de mes procureurs M. M. Cressier & associés réclama-
nant de votre Cité \$12000 pour le cout du terrain de la rue Notre Dame. Vous me demandez de retarder mes procédures jusqu'à la prochaine assemblée du Conseil. Je dois vous dire que cette affaire est entre les mains de mes avocats et que si le Conseil a quelque proposition à faire

il doit s'adresser à eux de suite vu que leurs instructions sont de procéder immédiatement.

Votre dévoué

C. H. Lefort

Projet

5759

Adressé

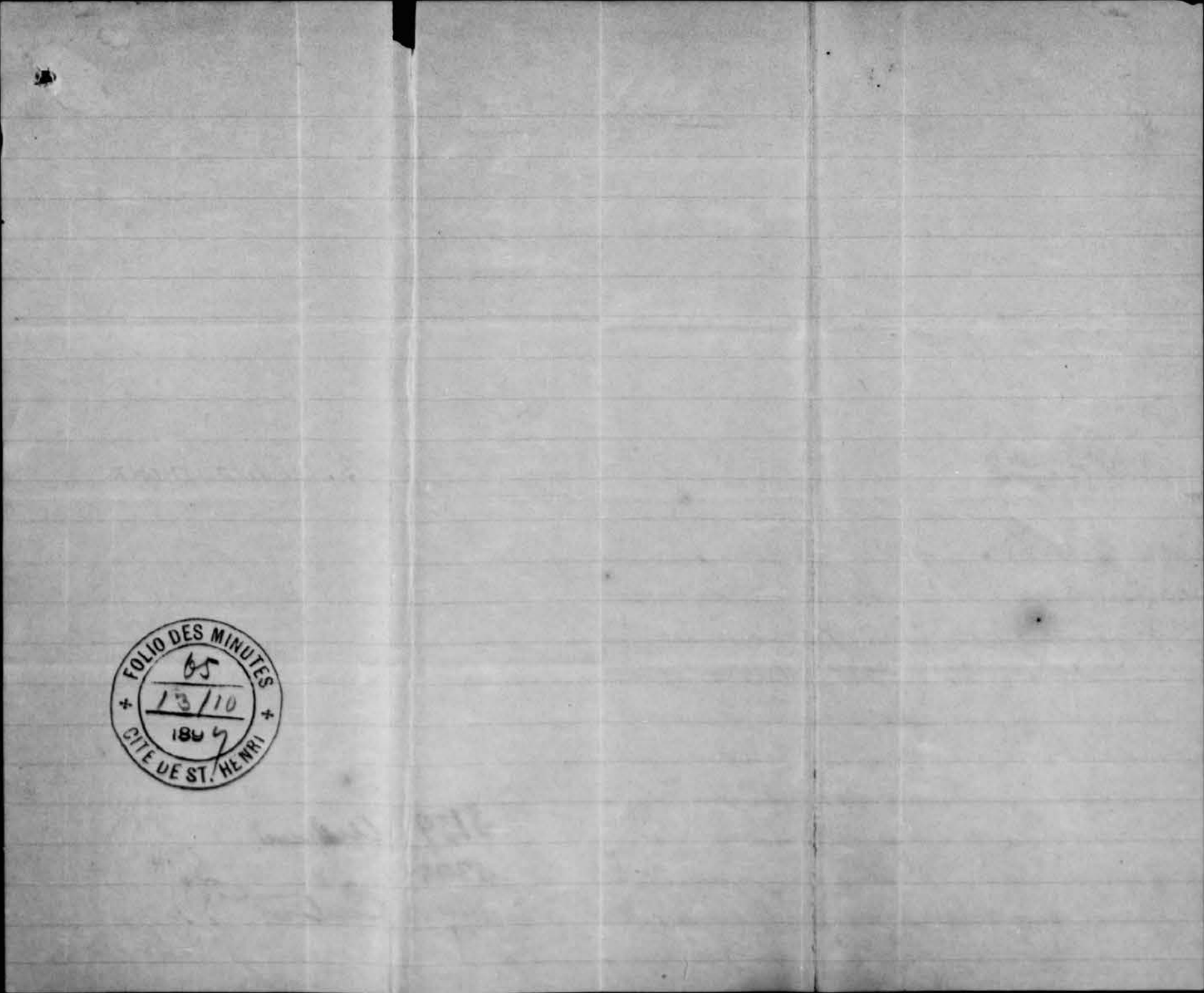
5393

199

Contrat

[Signature]

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7360

C. H. Létourneau
re retard de sa pro-
cedure -
8/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

Montreal, Oct. 9th. 1897

L.M. Senechal, Esq., -
Secty. Treas

Dear Sir:-

In the letter which you drafted for me applying for a reduction in the assessments of 1896 I think you forgot to mention that I had made application as soon as the account was furnished to me. And that I had met the assessors and supposed the reduction was granted in accordance with my previous arrangements with the Mayor in 1895.

In 1895 it was positively agreed that the assessment was to be reduced to 70,000 for the future years, so that really I was in ample time. The mistake which has occurred arises from the change in the new charter

Yours truly,-

G W Stephens

P23/E2,143

1867

TO THE HONORABLE THE SECRETARY OF THE
DEPARTMENT OF THE INTERIOR
OTTAWA

TO THE HONORABLE THE SECRETARY OF THE
DEPARTMENT OF THE INTERIOR
OTTAWA



1867

1867

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7361

*Geo W. Stephens
revaluation (lettre)
9/10/97*



P23/E2,143

P23/E2,143

TACHES D'ENCRE

et comme il y a trois
semaines de cela.

Nous nous croyons
obligés de faire cela.

Bien à vous
Royaume.

Marché de l'est.

Mont 6/10/97

M. L. Marier

Monsieur

Telle que vous nous a
vous notifiés vers le
1^{er} septembre nous al-
lons être obligés de fu-
mer la rue ainsi que
la porte de votre pro-
prieté afin d'entou-
rer notre terrain.

Nous vous avons don-
né une semaine afin
de vous venir nous
montrer vos papiers

P23/E2,143

nous ^{en} faire prendre con-
naissance

Bien à vous

Ray C

Marché aux animaux de l'est

Mont 6/10/97

M. A. Groleau

Monsieur

Veuillez prendre avis que nous allons être obligés de barrer la rue qui passe devant votre porte afin de clôturer notre terrain du marché aux ani-
maux de l'Ouest. Si vous avez quelques papiers qui puissent vous donner droit à la rue nous allons attendre une semaine afin que vous puissiez venir

P23/E2,143

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Octobre 1897

Monsieur Labrèche,
Echevin de la Cité
de St.Henri.

Monsieur-

Comme suite à la demande que vous m'avez adressée par téléphone cette après dinée, je m'empresse de vous faire connaître que la partie de la rue St.Alphonse comprise entre la rue Notre Dame, (ancienne - ment St.Joseph) et la ligne du "Grand Tronc" n'est pas homologuée, sa largeur est d'environ 30 pieds; quant à l'autre partie s'étendant de la rue St.Jacques (anciennement Notre Dame) à la dite ligne du "Grand Tronc", elle est homologuée à une largeur de 40 pieds.

Il ne résulte aucunement de l'absence de ligne homologuée le droit pour les propriétaires riverains, de faire fermer la partie de rue dont il s'agit.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'assurance de mes sentiments bien distingués,

Votre très humble,

refusé à l'avenant

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St.Henri.

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7362

J. Smile Vanier
re homologation
de la rue St Alphonse.
11/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,

REPONDEZ A L'HONORABLE
SECRETARE DE LA PROVINCE
QUELQUE SOIT LE SIGNA-
TAIRE DE LA LETTRE EXPE-
DIEE.

EN REPONDANT, VEUILLEZ
MENTIONNER LE
NO 3152/97

QUÉBEC, 11 octobre 1897.

Monsieur Eugène Guay,
Maire,
Ville de St Henri, Montréal.

Monsieur,

Je suis chargé par le Secrétaire de la province de vous informer que, par arrêté en conseil en date du 11 octobre courant, il a plu à Son Honneur le lieutenant gouverneur, d'approuver un règlement du conseil de la cité de St Henri, autorisant un prêt de vingt mille dollars (\$20,000.00) à la compagnie "THE MOSELEY SHOE LEATHER CO.," conformément aux dispositions du code municipal.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Jos. B. Guay
Assistant secrétaire de la province.

P23/E2,143

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,

REPONDEZ A L'HONORABLE
SECRETARE DE LA PROVINCE
QUELQUE SOIT LE SIGNA-
TAIRE DE LA LETTRE EXPE-
DIEE.

EN REPODANT, VEUILLEZ
MENTIONNER LE
NO 3152/97

QUÉBEC, 11 octobre 1897.

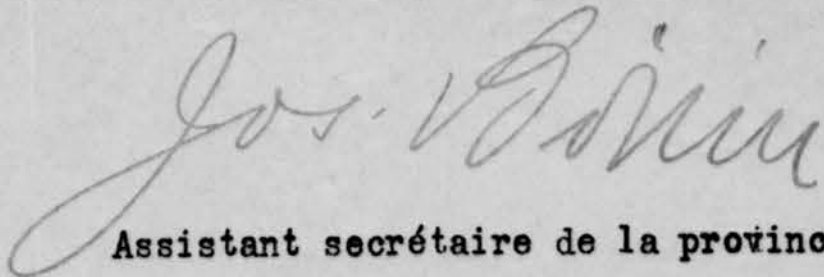
Monsieur L.N.Sénécal,
Greffier de la cité de St Henri,
Montréal.

Monsieur,

Je suis chargé par le Secrétaire de la province de vous informer que, par arrêté en conseil en date du 11 octobre courant, il a plu à Son Honneur le lieutenant gouverneur d'approuver un règlement du conseil de la cité de St Henri autorisant un prêt de vingt mille dollars (\$20,000.00) à la compagnie "THE MOSELEY SHOE LEATHER CO.," conformément aux dispositions du code municipal.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,



Assistant secrétaire de la province.

P23/E2,143



[Faint handwritten text, possibly a signature or date]

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7363

Secrétaire Provincial
Approbation ref. 20000.

11/10/97



P23/E2,143

Province de Québec }
 Cité de St-Henri }

A une session de Comité Général
 du Conseil de la Cité de St-Henri
 tenue à St-Henri au lieu ordinaire
 des sessions des dits Comités Lundi le
 dixième jour de Octobre Mil huit cent
 quatre-vingt-dix sept conformément à
 la loi à laquelle session sont présents
 Son Honneur le Maire, Eug Gray &
 MM. les Echevins, M^r Lavoie, M^r Senecal
 M. Labeche, M^r Leclain, faisant un
 quorum sous la présidence de M^r le
 Maire.

Il est adopté et statué par résolution
 du Conseil comme suit:-

Le Compte de M^r. Alp. Beauchemin est
 approuvé et recommandé au Conseil.

MM. L. J. Aquin & Alpt. Clarette sont
 nommés experts en évaluation de la pupille
 Louis Baynard au St-Marguerite.
 M^r Leclain Labeche laisse son siège
 et la séance est levée faite au Procès

L. Senecal Eug Gray
 Secrétaire Président

P23/E2,143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7364

Comité Général
"Evaluation Carignan"
"J. Aquin & alp. Charette"
Experts -
11/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

Commissaires d'Ecoles

Telephone des M...ands 1357

POUR LA

MUNICIPALITE SCOLAIRE

3 PLACE ST. HENRI, HOTEL-DE-VILLE

DE ST. HENRI, P. Q.

B. P. BOITE 92

St. Henri de Montréal, le 12 Oct: 1897

A son Honneur le Maire & MM les Echevins
de la Cité de St. Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre
copie d'une résolution adoptée par MM les
Commissaires d'écoles de la Cité de St. Henri,
à leur séance du 11 Octobre courant.

Je demeure
Votre dévoué
F. Guigneau
Secrétaire.

recusé copie

P23/E2,143

leur arbitre en vertu d'une résolution adoptée à leur séance du sept courant (1897), ré "EXPROPRIATION DU COLLEGE DE ST. HENRI".

La dite Commission Scolaire donne en même temps avis à MM. les Membres de la dite Corporation qu'elle entend procéder de suite à la dite expertise suivant la loi.

F. DAIGNEAU

Sec.-Tres.

F. ST. GERMAIN

Président



VRAIE COPIE

F. Daigneau
Sec.-Tres.

DONNÉ à St. Henri, ce 12 Octobre 1897.

P23/E2,143

Commissaires d'Écoles

Telephone des Magasins 1357

POUR LA

MUNICIPALITE SCOLAIRE

3 PLACE ST. HENRI, HOTEL-DE-VILLE

DE ST. HENRI, P. Q.

P. BOITE 92

St. Henri de Montréal, le 8 Octobre - 1897

A Son Honneur le Maire & à MM les Échevins de la Cité de St. Henri

Messieurs.

J'ai l'honneur de vous informer que MM les Commissaires des Écoles de St. Henri, après avoir pris connaissance de l'offre de votre honorable Conseil de la somme de \$996.00 comme indemnité des dommages causés au Collège St. Henri pour la partie requise pour l'expropriation de la dite bâtisse, ont refusé et refusent d'accepter ledit montant, le considérant comme étant de beaucoup trop bas; c'est pourquoi ils demandent de procéder par expertise et desirant que l'expropriation se fasse le plus tôt possible, en conséquence ils donnent avis à votre honorable Conseil qu'ils ont choisi M. Pierre Lacroix, Inspecteur des Bâties à Montréal comme leur expert, sans espérer que vous choisirez le vôtre de suite.

Je me soucie

Votre dévoué
H. Daigneau
Sec. Lrs.

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7365

Commissaires d'École
re-expropriation du
Collège -
11/10/97



P23/E2,143

St-Henri, 13 octobre 1897.

Re: F. B. Chevalier vs. La cité de
 Saint-Henri, c. S. Montréal, et
~~F. B. Chevalier~~ La cité de Saint-Henri
 vs. F. B. Chevalier, c. R. St-Henri.

Je, soussigné F. B. Chevalier,
 la personne nommée dans les causes
 ci-dessus, déclare par les présentes
 accepter la remise de cinquante dol-
 lars que la cité d'autre part nom-
 mée m'a faite par une résolution en
 date du - six - octobre courant, et
 cela aux conditions exprimées dans
 la dite résolution.

F. B. Chevalier
 Episcien

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7366

J. N. Chevalier
accepte l'offre de la
Cité -

13/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

CHAMBRE } No. 308
ROOM }

BATISSE "NEW YORK LIFE" BUILDING
11 PLACE D'ARMES

BELL TELEPHONE
No. 646

PERODEAU & de SALABERRY

NOTAIRES, &C.

NOTARIES, &C.

N. PÉRODEAU, N. P.

Dépositaire du Notariat de feu
Depository of the Notariat of the late

C. DE SALABERRY, N. P.

do do

J. H. JOBIN, N. P.
P. MATHIEU, N. P.
L. A. DesROSIERS, N. P.
P. LAMOTHE, N. P.

Montreal, 16 Octobre 1897

Reçu de la Cde de St. H. 19 Oct 1897

J. L. Robit

Greffier

St. Hemi

Cher Monsieur

*ci-jointes deux cheques au mou-
tant de 100³⁰/100 pour taxes de
1895 sur deux propriétés
de St. Hemi*

*Je vous prie de m'excuser de ne
vous avoir fourni que l'évaluation est la
même pour cette année que pour
les années passées - y-a-t-il eu
un nouveau rôle car il me
semble que l'évaluation devrait
être moindre pour l'année courante
à raison des rétrocessions des batisses*

P23/E2,143

A qui dois-je adresser une demande
pour obtenir une réduction de valua-
tion?

J'ai vu compris que la bête de St.
Genie paierait son esquisse
sur le long fait dans le
cas du présent ou de l'été
dernier croyez vous quelle va
le faire maintenant?

Où en est ma réclamation pour
excédant de terrain esquisse
qui avait été refusée à la fois
à l'ingénieur de la bête?

Yves F.

Herodotus



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7367

*N. Perodeau re
envoie de cheque pour
taxes*

16/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143


 N^o St. Henri de Montréal. 189
 La Banque Jacques Cartier
 Payez à _____ ou _____ Dollars.
 100/110
 1657
 295846
 737375
 730077
 1209937

P23/E2,143

12500
191- 58967
12099.37
K&P 10040
Reg 9.
CE 1687-
US 2958.45
2257 \$ 7374.52

12099.37
12099
11978 38

P23/E2,143

SHERIFF'S OFFICE.

Ry Percy
MONTREAL, 189
Compie Ville St. Henri
M. Adjudicataire.

DEBTOR TO THE SHERIFF OF THE DISTRICT OF MONTREAL

In re: No. *201* *Leut. Audinens*

Amount of Security Bond	- - - - - \$	<i>12,099.34</i>
By amount of Collocation (less tax 1 p.c.)	\$	<i>4,300.44</i>
Balance due	- - - - - \$	<i>7,798.90</i>

N.B.—Please bring this Statement with you.

P23/E2, 143



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. *7368*

*Bureau du Sheriff.
re Clerdinning
17/10/97*



P23/E2,143

P23/E2,143

AVIS PUBLIC

La Cité de Saint-Henri

S'adressera à l'Edifice de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir de plus amples pouvoirs et des amendements à la charte de la dite cité, pour les fins suivantes, savoir :

1.—Relativement à certaines conditions qui devront faire partie intégrante du règlement d'annexion à la cité de Montréal, concernant la Cour du Recorder, le Recorder, les autres officiers et employés de la cité et le maintien d'un bureau local pour la perception des taxes et autres redevances ;

2.—Relativement au rôle d'évaluation qui sera remplacé tous les deux ans par une révision du rôle en vigueur l'année précédente ;

3.—Pour donner aux expropriés le droit de forcer la cité à exproprier plus que le terrain strictement requis et permettre à la cité de vendre l'excédent public les terrains acquis conformément à la loi et à sa charte ;

4.—Pour forcer la cité à toujours procéder dans les cas d'acquisition de propriétés situées dans ses limites, en vertu des dispositions de sa charte s'appliquant aux expropriations ordinaires ;

5.—Pour prolonger le temps pendant lequel devront être terminées certaines expropriations à faire et même déjà commencées ;

6.—Pour étendre la juridiction de la Cour du Recorder, et spécialement dans les causes civiles purement mobilières et personnelles ;

7.—Pour déterminer ce qui sera l'année fiscale ; donner au conseil le droit de former des comités parmi ses membres et de leur assigner certains devoirs ; pour la fixation et l'appropriation des crédits annuels ; pour défendre d'approprier plus qu'un montant déterminé, sous peine pour les membres du conseil, de responsabilité personnelle, excepté dans le cas de nécessité urgente et sauf le droit de modifier l'emploi des sommes allouées ;

8.—Pour permettre à la cité de consigner sa dette et d'émettre à cette fin et autres fins des actions, debentures jusqu'à une certaine limite et à certaines conditions ;

9.—Pour ratifier l'acquisition faite par la cité de terrains appartenant aux héritiers de feu Charles Séraphin Rodier ;

10.—Pour permettre à la cité d'ordonner que les hôtels du quartier où se fera une élection seront seuls fermés ;

11.—Pour définir que la prescription trentenaire seule s'applique aux cotisations pour égouts communs ;

12.—Pour plus amples dispositions quant aux procédures en exécution des biens de la cité par le Shérif dans certains cas.

Saint-Henri, 8 octobre 1897.

PRIMEAU & CODERRE,

12, 19, 26, 2, 9

Proc. de la Requérente.

P23/E2,143

AVIS PUBLIC

La Cité de Saint-Henri

S'adressera à l'Élégal Maire de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir de plus amples pouvoirs et des amendements à la charte de la dite cité, pour les fins suivantes, savoir :

- 1.— Relativement à certaines conditions qui devront faire partie intégrante du règlement d'annexion à la cité de Montréal, concernant la Cour du Recorder, le Recorder, les autres officiers et employés de la cité et le maintien d'un bureau local pour la perception des taxes et autres redevances ;
- 2.— Relativement au rôle d'évaluation qui sera remplacé tous les deux ans par une révision du rôle en vigueur l'année précédente ;
- 3.— Pour donner aux expropriés le droit de forcer la cité à exproprier plus que le terrain strictement requis et permettre à la cité de vendre l'encan public les terrains acquis conformément à la loi et à sa charte ;
- 4.— Pour forcer la cité à toujours procéder dans les cas d'acquisition de propriétés situées dans ses limites, en vertu des dispositions de sa charte s'appliquant aux expropriations ordinaires ;
- 5.— Pour prolonger le temps pendant lequel devront être terminées certaines expropriations à faire et même déjà commencées ;
- 6.— Pour étendre la juridiction de la Cour du Recorder, et spécialement dans les causes civiles purement mobilières et personnelles ;
- 7.— Pour déterminer ce qui sera l'année fiscale ; donner au conseil le droit de former des comités parmi ses membres et de leur assigner certains devoirs ; pour la fixation et l'appropriation des crédits annuels ; pour défendre d'approprier plus qu'un montant déterminé, sous peine pour les membres du conseil, de responsabilité personnelle, excepté dans le cas de nécessité urgente et sauf le droit de modifier l'emploi des sommes allouées ;
- 8.— Pour permettre à la cité de contracter sa dette et d'émettre des obligations et autres titres d'actions, de rentes jusqu'à une certaine limite et à certaines conditions ;
- 9.— Pour ratifier l'acquisition faite par la cité de terrains appartenant aux héritiers de feu Charles Séraphin Rodier ;
- 10.— Pour permettre à la cité d'ordonner que les hôtels du quartier où se fera une élection seront seuls formés ;
- 11.— Pour définir que la prescription trentenaire seule s'applique aux cotisations pour égouts communs ;
- 12.— Pour plus amples dispositions quant aux procédés en exécution des biens de la cité par le Sheriff dans certains cas.

Saint-Henri, 8 octobre 1897.

PRIMEAU & CÔDÈRE,

Proc. de la Requête.

12, 13, 24, 2, 3

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7368^A

*Amendements a
la charte. Avis -*

12/10/97

P23/E2,143

19 Oct/97

Province de Québec }
 Cité de Steursi }

A une session du Comité de feu et police de la Cité de Steursi tenue à Steursi au lieu ordinaire des sessions des dits Comités, Le mardi dix-neufième jour de Octobre mil huit cent quatre vingt dix sept, conformément à la loi à laquelle session sont présents. Ont honorablement M^{rs} Eug Guay, M^rl Piresse, J^{rs} Simeon, M^{rs} Lesieur, M^{rs} Leduc, M^{rs} Lefebvre formant un conseil sous la présidence de M^{rs} Simeon

Ont résolu et statué par résolution du Comité comme suit

Le Comité procède à l'examen des échantillons de toffe pour habillement de la ligade

Résolu et adopté que la soumission de M^r L. P. Rheume pour les poudres au montant de \$15⁷⁵ soit adoptée et la soumission de M^r Eug Desjardins au montant de \$4⁰⁰ est adoptée. - Le Comité devra faire l'achat des toffes et des poudres imperméable par la ligade -

pour pantalons }
 E. S.
 J. M.

et l'assemblée est levée

J. Simeon
 Secrétaire

Joseph Simeon
 Président

P23/E2, 143

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and the quality of the scan.]



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7369

Comité de Feu & Police
Contract des habits
de la Police -

19/10/97



P23/E2,143

P23/E2,143

Grand Trunk Railway System.

Office of General Manager.

CHAS. M. HAYS.
GENERAL MANAGER.

~~DEPARTMENT~~
M.
Montreal, October 18th, 1897.

Mr. L. N. Senecal,
City Clerk,
St. Henri.

Dear Sir:-

Replying to your letter of the 15th instant, asking for "permit", to pass Mr. Vanier and workmen, on foot, across our swing bridge at St. Henri, across Lachine Canal. In view of the fact that this will entail a risk upon the Company, that I would not care to assume, unless your people are prepared to guarantee to indemnify us against demands for damages, on account of the parties crossing on the bridge being injured; I have had "permit" drawn up, in duplicate, - which I enclose herewith, - and if you will kindly arrange to have same executed on the part of the City, as well as by Mr. Vanier, agreeing to indemnify this Company in case of such claim, and return to me, I will at once issue instructions, permitting the parties to cross, as desired. Please do not omit to have the Seal of the City affixed to the "permit". You will see that Mr. Vanier's first name requires to be filled in, at the beginning of the "permit".

Yours truly,

Chas M Hays
General Manager

P23/E2,143

GENERAL RECORDS

minutes of the "Jury"

At the Court

The Hon. Justice of the Peace being present to be called in

and the Court do hereby certify that the following is a true copy

of the minutes of the "Jury" as taken at the Court on the

day of the month of the year 18

and that the same have been examined and found to be a true

and correct copy of the original minutes as taken at the

Court on the day and at the place above written.

Witness my hand and the seal of the Court at the City of

St. Henri
this 14th day of



Official Record

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7370

G. J. R. (c. Hays) re
permis de traverser
leur pont.

19/10/97



P23/E2,143